

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2632

présenté par

M. Guy Bricout, Mme Auconie, M. Benoit, M. Brindeau, Mme Descamps, M. Dunoyer,
M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen,
Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill, M. Villiers, M. Warsmann et M. Zumkeller

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	50 000 000	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	50 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les aides personnelles au logement en faveur de l'accèsion à la propriété sur l'ensemble du territoire, aussi bien pour le neuf que pour l'ancien, en zone tendue comme détendue. Il s'agit d'une demande ancienne de notre groupe, UDI et indépendants, qui l'avait déjà formulé lors des débats budgétaires de l'an dernier. Il convient en effet de revenir sur la réduction imposée par la loi de finances pour 2018, qui a déjà eu des effets négatifs, en particulier dans les territoires ultramarins alors que le coût de ce dispositif est limité (50 millions d'euros). Pour se conformer aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, il est proposé d'augmenter les crédits de l'action n° 1 du programme 109 de 50 millions d'euros et de diminuer les crédits de l'action n° 1 du programme 147, sans pour autant que notre groupe souhaite diminuer les crédits alloués à la politique de la ville.